

ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.



ALLEMAGNE. — Francfort, 6 avril.

On écrit de Constantinople, le 13 mars : Riâla-Bey attend à Alexandrie le retour du pacha et la promulgation, qui aura lieu après-demain, du traité de commerce entre l'Angleterre et la Porte, traité qui doit détruire la souveraineté que s'était arrogée Méhémet-Ali. Tous les consuls ont fait des démarches pour hâter le retour du vice-roi au Caire, où la nouvelle que des officiers anglais allaient obtenir des commandemens dans la flotte turque a produit une profonde impression sur le divan. Tous ces motifs ont engagé Boghos-Bey à prier le pacha de revenir promptement dans sa capitale turque.

L'armement de la flotte se poursuit activement et l'on est curieux de savoir quand elle prendra la mer. Le trésor du grand-seigneur est déjà tellement épuisé que, contre toute attente, tous les petits emplois seront vendus publiquement cette année. Cette mesure fait d'autant plus de sensation qu'un firman, de date assez récente, a défendu l'écoulement des emplois dans les provinces.

Un courrier de la Perse est enfin arrivé à lord Ponsomby en 18 jours; il apporte l'importante nouvelle qu'après le départ de l'ambassadeur anglais, M. Mac Neil, le schah a ordonné tout-à-coup une levée en masse, et qu'il veut se rendre en personne à Tabriz pour y rassembler une armée de 40,000 hommes.

Rien de nouveau de la Syrie. D'après les nouvelles que lord Ponsomby a reçues de la Perse, on ne peut guère douter que le schah, qui réunit une armée à Tabriz, ne soit d'intelligence avec Méhémet-Ali, dont les troupes marchent contre Bagdad, et que cela ne précipite en Orient une crise à laquelle personne ne songeait; toutes les nouvelles parlent d'une alliance de la Perse avec l'Egypte.

On conçoit maintenant les grands armemens de la Porte, et les diplomates ouvrent les yeux sur la conduite de lord Ponsomby; mais tous ceux qui connaissent Méhémet-Ali pensent qu'il abandonnera son allié aussitôt que l'Angleterre lui déclarera la guerre. Dans tous les cas, ces nouvelles sont de la plus haute importance. (Gazette de Cassel.)

ANGLETERRE. — Londres, le 8 avril.

Le relevé des revenus, pendant le trimestre qui vient de finir, présente un résultat satisfaisant. Il y a sur l'année une augmentation de 1,132,866 livres sterl. comparée avec l'année précédente et une augmentation de 565,245 livres sterl. comparée avec le trimestre correspondant de 1838.

Si l'on en croit les bruits qui circulent aujourd'hui, non-seulement les différends relatifs à la délimitation territoriale en Amérique se termineraient à l'amiable, mais lord Palmerston et M. Stevenson, ambassadeur d'Amérique, auraient été d'accord à cet égard depuis le mois de juillet dernier; seulement lord Palmerston aurait oublié d'en faire parvenir à temps la notification à M. Fox, représentant de la Grande-Bretagne à Washington; mais cette erreur aurait été réparée depuis quelques semaines. (Morning-Post.)

PORTUGAL. — LISBONNE, LE 2 AVRIL.

Le Royal Tar arrivé samedi à Falmouth, a apporté des nouvelles de Lisbonne, à la date du 2 courant.

Les débats sur la proposition ministérielle pour une augmentation de l'armée, ont amené, d'une manière inattendue, la démission de tout le cabinet, les ministres ayant eu une minorité de 20 voix sur la question principale.

Cette défaite a extrêmement surpris Sa da Bandeira et ses collègues. Ils se sont immédiatement rendus au palais et ont donné leurs démissions, entre les mains de la reine.

Sa da Bandeira a été chargé de la composition d'un nouveau cabinet, dans lequel resteront probablement plusieurs de ses collègues actuels.

Des bruits de toute sorte ont circulé relativement au plan qui doit être adopté. Selon les uns la reine garderait son ministère actuel et prorogerait la chambre pour quatre mois; suivant les autres, on pensait que le gouvernement n'était pas assez fort pour tenter une mesure aussi hardie.

Feuilleton.

UNE AVENTURE DE COULIFFES.

L'ennuyeuse maison! disaient quelques jaloux. La charmante maison! disaient quelques amis. C'est qu'en effet la maison de M. Mercery, négociant de Bordeaux, réunissait beaucoup de charme à beaucoup d'ennui. Cela dépendait de la manière de voir de chaque visiteur. Tout le monde n'aime pas les soirées de thé et d'impériale, ni la comédie de société. On jouait la comédie chez M. Mercery, et, ce qui paraît étrange, on jouait quelquefois en anglais. Juliette était enthousiaste de Shakespeare, qu'elle avait beaucoup lu au pensionnat; et son mari homme complaisant et prévenant s'il en fut, s'était mis à étudier l'anglais, beaucoup pour sa femme, un peu pour son commerce. En peu de temps il était devenu assez habile dans cette langue pour lire Shakespeare à livre ouvert, et, l'habitude s'en mêlant, il n'avait pas tardé à apprendre par cœur les principaux passages et quelques-unes des plus belles tragédies de ce grand poète. Peu à peu la manie de l'anglais avait fait irruption dans la société intime de M. Mercery, et des soirées dramatiques avaient été organisées sous l'invocation exclusive de l'immortel Williams.

D'abord des scènes détachées, puis des actes entiers, selon l'habileté progressive des élèves, puis enfin on avait poussé l'ambition, jusqu'à représenter tout Roméo, tout Macbeth, tout Hamlet, tout Othello, tout Richard III. Il est inutile de dire que M. et Mme. Mercery remplissaient invariablement les rôles principaux, à cause de leur supériorité incontestable de prononciation. Ce monopole des premiers emplois leur valait de temps à autre quelques réflexions charitables dans le genre de celles-ci: Voilà un Roméo qui pourrait jouer Capulet. — J'aime mieux M. Mercery en Othello; un More n'a pas d'âge, et le bouchon brûlé sauverait ses quarante-cinq ans.

Le jeune prince, duc d'Oporto, a été gravement malade, mais au départ du courrier, il était hors de danger. On dit que la reine est enceinte de nouveau.

M. de Varennes, le nouvel envoyé de la cour de France, est arrivé à Lisbonne le 28 mars. On attend vers la fin de ce mois la reine Adélaïde qui passera par Lisbonne en retournant en Angleterre.

Le général Cordova est arrivé ici le 25, et compte attendre à Lisbonne la décision de la cour martiale.

FRANCE. — Paris, le 9 avril.

Dans les soirées de samedi et de dimanche, près de quatre cents arrestations ont été faites dans les rassemblements formés aux abords de la porte Saint-Martin et de la porte Saint-Denis. Dès hier et dès aujourd'hui, un grand nombre de mises en liberté ont eu lieu. La justice instruit à l'égard de ceux qui sont signalés pour avoir pris une part active aux désordres.

Hier soir, les boulevards ont repris leur aspect accoutumé, et il n'existait plus aucune trace des événements de la semaine dernière. (Gazette des Tribunaux.)

Parmi les individus non encore relâchés et qui vont être l'objet d'une instruction judiciaire, se trouvent, assure-t-on, plusieurs repris de justice dont la présence parmi les groupés n'avait, selon toute apparence, aucun but politique. (Le Droit.)

La Revue du Dix-Neuvième siècle garantit 237 voix dans la chambre à un ministre où entreraient MM. Soult, de Broglie, Duchâtel, Humann, Cunin-Gridaine, Sauzet, Teste et Passy, avec la présidence de la chambre pour M. Guizot, ou pour celui des cinq autres députés qui ne pourrait pas entrer dans la combinaison ministérielle.

Ce cabinet aurait pour lui, selon la Revue 50 députés du centre gauche, tous nominativement désignés, connus, et dont le concours est assuré.

Depuis le commencement du mois, par ordre du directeur des monuments publics, le nombre des ouvriers a été considérablement augmenté dans tous les ateliers des grands travaux entrepris par l'état.

Longchamps, qui avait été contrarié par le mauvais temps nous a montré hier, dimanche, une procession de costumes nouveaux, de modes les plus riches, les plus gracieuses et les plus éclatantes, d'équipages et autres produits manufacturés de la richesse nationale. La foule était considérable aux Champs-Élysées, au bois de Boulogne et dans toutes les promenades qui avoisinent Paris. Le temps a favorisé les promeneurs; de tout le jour, pas un nuage n'a voilé le soleil.

La question de l'enquête sur les intrigues électorales s'est présentée aujourd'hui incidemment à la chambre des députés.

M. Dupin présente le rapport de l'élection de M. l'amiral Rosamel à Ambert. Cette élection est régulière. Mais, dit M. le rapporteur, le bureau m'a chargé de donner lecture d'une lettre de M. Molin, concurrent de M. de Rosamel, qui proteste contre des manœuvres qui auraient été employées pour faire échouer sa candidature. Je dois déclarer auparavant que cette lettre ne porte aucune atteinte au caractère honorable de notre ancien collègue, M. de Rosamel, qui est entièrement étranger à ces faits. La lecture de cette lettre soulève de nombreuses réclamations; elle est suivie de la lecture d'une autre lettre de M. de Bravard-Veyrières, qui se plaint de la conduite du sous-préfet d'Ambert. Le bureau propose le renvoi de ces pièces au ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur adhère au renvoi proposé. Il importe, dit-il, que les faits allégués et que la conduite du fonctionnaire dont on se plaint soient sévèrement examinés. L'administration s'acquittera de ce double devoir.

M. Piscatory pense que les faits contre lesquels tant de protestations se sont élevées méritent toute la sollicitude de la chambre et sont de la plus haute gravité. Il propose de nommer une commission chargée concurremment avec M. le ministre de l'intérieur de s'enquérir de ces faits (Réclamations bruyantes.) C'est ajoute l'orateur, dans un intérêt commun, dans un intérêt de conciliation que je demande que la commission s'adjoigne M. le ministre pour cet examen.

M. Desmousseaux Givré se plaint que M. Dupin ait lu une pièce dont il n'a pas été donné communication au bureau.

M. Odillon Barrot dit qu'il est temps d'en finir avec tous ces scandales. On devra désormais poser en droit que l'administration s'abstienne de toute intervention dans les opérations électorales. Cette intervention est pleine de danger pour le pouvoir lui-même. Les débats qu'elle soulève n'engendrent que l'irritation.

L'orateur exprime le vœu que l'on fasse trêve à cette polémique de faits et de personnes dont la chambre commence à se lasser, et il appuie la proposition de M. Piscatory.

M. Cunin Gridaine dit que ce n'est pas le moyen d'arriver à une situation régulière que de s'engager dans la voie des enquêtes parlementaires. Toutefois si on veut ouvrir une enquête, il faut procéder régulièrement; il faut attendre que la chambre soit constituée, alors on pourra présenter et discuter la proposition dont il s'agit. Toute proposition préalable serait inconstitutionnelle.

M. Piscatory insiste que l'on protèbe immédiatement à une enquête sur les faits relatifs à l'élection d'Ambert. (Agitation. Un grand nombre de voix : l'ordre du jour!)

M. Odillon-Barrot présente de nouvelles observations; il termine en disant qu'il consent à l'ajournement.

M. le garde-des-sceaux : La discussion est arrivée à un point où nous ne pouvons plus garder le silence. En matière de vérification, la chambre est souveraine, c'est un principe que tout le monde reconnaît, mais il faut distinguer s'il s'agit d'une vérification particulière, elle doit faire examiner immédiatement par le bureau les faits relatifs à cette élection. Autre chose est d'une vérification générale comme celle dont a parlé. La chambre ne peut pas encore s'en occuper; ce serait contraire à ses précédents et à son règlement.

M. Duvergier de Hauranne propose d'ajourner en même temps la proposition du bureau sur la validité des opérations du collège d'Ambert et le renvoi des pièces au ministre de l'intérieur.

M. Lacaze-Laplagne, (ex-ministre des finances). M. le sous-préfet d'Ambert, qui donnera les éclaircissements que l'on désire, a déjà écrit qu'il ne craignait aucune discussion de ses actes.

L'orateur examinant la légalité de la proposition d'ajournement fait ressortir son incompatibilité avec les dispositions du règlement. On concevrait cette proposition si le député élu à Ambert faisait partie de cette chambre. Mais M. l'amiral Rozamel est passé à la chambre des pairs; en vertu de quel droit priverait-on l'arrondissement d'Ambert d'être plus longtemps privé d'être représenté dans cette chambre. Il vole contre l'ajournement.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Madrid, 2 avril.

La banque de St-Ferdinand, en vertu d'arrangements qui viennent d'être conclus, a avancé au gouvernement 4 millions de réaux qui ont été envoyés immédiatement aux troupes. On paie l'armée; on ne cesse pas d'envoyer des renforts au comte de Luchana; cependant celui-ci n'entreprend rien.

On sait que les deux agents du prince Napoléon, le marquis de Marigny et le baron de Rocroix, retenus à Gibraltar par la nécessité de veiller à leur conservation personnelle, ne perdent pas l'espoir de se présenter à Madrid, pour remplir auprès du gouvernement la mission secrète du jeune Bonaparte. Le triomphe de l'opinion exaltée serait le signal de l'entrée de ces deux agents français en Espagne.

Un bulletin d'Antonio Maria Alvarez, daté de Malaga le 23 mars annonce que la place de Melilla est rentrée le 25 au pouvoir des troupes de la reine. Le blocus qui a amené sa capitulation, a été conduit avec vigueur par les navires suivants : Soberano, Isabelle II, Cristina, Proserpina, Neptuno, Virgen del Carmen et Santa Anna. Les troupes révoltées ont capitulé; elles ont été embarquées le 25 pour Chatarinas. Le brigantin de guerre français le Volage, capitaine Gressier, a annoncé au commandant du blocus, qu'il avait l'ordre de l'amiral de Toulon, de lui offrir ses services. Un petit navire portant 84 rebelles, les a débarqués à Malaga. Ces hommes avec six officiers ont fait immédiatement leur soumission.

Afin d'éviter l'effusion du sang à Melilla, il a été passé un traité pour régler les conditions de l'évacuation de la place. Le navire

Ne trouvez-vous pas que les yeux de cette bonne Juliette ne disent rien? Elle est belle, mais un peu bête. — Où voulez-vous qu'elle prenne l'esprit qui lui manque? elle ne va nulle part... pas même au spectacle! Croiriez-vous que cette pauvre Juliette, qui veut jouer les grands rôles, n'a jamais mis le pied au grand théâtre? Cela est vrai, pourtant. — Aucuns plaisirs! aucun! — Qu'est-ce que ces Mercery font donc de leur fortune? etc., etc.

Les caquets n'avaient pas tout-à-fait tort. Mme. Mercery n'était en effet jamais allée au spectacle. Mais il est juste d'ajouter que jamais son mari n'avait songé que cette abstinence pût lui être une privation. Il aimait trop sa femme pour combattre un désir qu'elle aurait manifesté. On ne connaissait guère à Mme. Mercery d'autres goûts que ceux de son mari : or notre négociant (ancien colonel de l'empire) haïssait le spectacle, et, par dessus tout, il détestait les comédiens.

Un soir qu'il donnait les raisons de cette étrange antipathie, il fut interrompu par M. Loret, qui s'écria d'une voix éclatante :

« Bah! vous n'y êtes pas, mon cher Mercery! Il y a quelque chose de pire que le théâtre, quelque chose de pire que le spectacle : devinez quoi? — C'est... »

« C'est le concert, pardieu! L'homme qui chante est mon cauchemar. Figurez-vous les ravages que peut exercer un ténor si l'on a le malheur d'avoir une femme virtuose! »

Tous les yeux se tournèrent vers la femme de M. Loret, qui avait la réputation de chanter volontiers, lorsqu'on l'en priait. Ce moment de silence écritateur eût pu devenir assez embarrassant pour celle qui en était l'objet, si M. Beuzelin, un autre ami de M. Mercery, qui n'avait encore rien dit, n'eût relevé la conversation.

« A propos, vous savez la nouvelle? — Quelle nouvelle? demanda Loret. — Eh! parbleu! celle qui occupe Bordeaux depuis huit jours : les succès de

ce merveilleux ténor qui nous est arrivé de Paris la semaine passée. On ne tarit pas d'éloges sur son compte; on vante immodérément sa personne et son talent. C'est, dit-on, une très-jolie voix et un très-joli garçon. Ces dames en sont folles.

La physionomie du salon changea tout-à-coup; les femmes devinrent attentives et les hommes prirent tous un visage sérieux.

« Oui, dit un nouvel interlocuteur avec un accent anglais fortement prononcé. Le nouveau ténor fait vraiment sensation. Les feuilles publiques en éloges donnés à ce chanteur remplissaient la moitié du journal. Mais ce que m'a paru étrange, c'est la biographie de ce fameux personnage. Si ce qu'on rapporte de lui est vrai, ce doit être le même homme que j'ai rencontré à Londres il y a trois ans. Nous nous connaissions un peu, il se nomme Max Farguhart. Toute sa réputation, il l'a acquise en Angleterre; mais ses fredaines lui ont valu de fréquentes corrections. Il a eu souvent à répondre de ses méfaits à l'audience du lord-maire. Je soupçonne qu'il aura quitté Londres pour avoir irrité contre lui quelque personnage puissant. Oui, je parais qu'il y a quelque intrigue là-dessous, quelque bonne fortune.

« Quand je vous dis que ces chanteurs sont des gens à pendre! exclama M. Loret.

« Hé bien, précisément c'est ce qui vous trompe, répliqua l'Anglais. Max ne chantait pas quand je l'ai connu. Il tenait l'emploi des rôles tragiques à Drury-Lane. Je ne sais d'où diable son nouveau talent lui est venu. — Max, chanteur! qui l'aurait pu penser! lui à qui j'ai vu jouer Roméo, Maroulio, Hamlet! Si fait, pourtant! dans le monde, je m'en souviens, on le regardait déjà pour sa belle voix. — Un baronnet de mes amis recevait de lui des leçons de déclamation et de chant.

« Un baronnet?... »

« C'est à-dire, la femme de ce baronnet. — Qui de vous a vu le nouveau ténor? demanda Mercery.

déloger. Il exerce un prestige extraordinaire d'admiration et de terreur sur les populations et sur ses soldats. Tant que ce chef sera à la tête d'une force aussi considérable, toute pacification est impossible. Cabrera tient Maroto en échec. Maroto le sent, et c'est ce qui va obliger ce général à tenter quelque opération militaire un peu importante pour augmenter son ascendant sur la faction carliste, et repousser les accusations de ses ennemis les affidés secrets de don Carlos.

On s'attend d'un jour à l'autre à une grande expédition. L'armée constitutionnelle est en état de battre les carlistes toutes les fois qu'ils voudront l'attaquer de front, et le général Espartero est digne à tous égards de l'estime et de la confiance qu'il inspire.

On lit dans le Commerce belge: Des renseignements auxquels nous accordons une confiance entière, nous apprennent qu'il n'est plus question de l'entrée de M. Lebeau au ministère de la justice. M. Liedts, président du tribunal d'Anvers, est le candidat qui a le plus de chances; on avait jeté les yeux sur l'honorable M. Dolez, qui a eu la modestie d'invoquer son âge pour refuser.

On parle d'un remaniement des attributions ministérielles; les affaires étrangères, le commerce et la marine, formeraient un nouveau département; l'intérieur reprendrait la milice et la garde civique au département des travaux publics. Plusieurs noms sont cités comme prétendant au sixième ministère rétabli, mais on pense que rien ne sera définitivement arrêté avant le vote du crédit nécessaire à la reconstitution réclamée par toutes les opinions.

On lit dans l'Indépendant: Nous avons reproduit hier un article du Journal de la Belgique, où il était dit que le 8 du courant il avait été procédé à la vente d'objets ayant servi de corps de délits, et entre autres d'une canne à épée à laquelle on aurait vu attaché un bulletin constatant qu'elle avait été saisie en contravention, et que par suite de la vente elle pourrait ainsi donner lieu ultérieurement à plusieurs saisies et à plusieurs ventes.

D'après les renseignements qui nous sont parvenus, un mot suffira pour justifier la vérité sur cette arme, c'est qu'elle était brisée, et que s'il restait encore un fragment du bout du fleuret dont elle était composée, ce fragment ne constituait plus une épée. C'est donc la canne qui a été vendue et non l'épée, car il n'y en avait pas.

Nous ajouterons, qu'à l'égard de cette arme, comme aussi des 50 fusils de chasse saisis sur des braconniers, et qui ne présentaient aucune valeur, elles ont été toutes brisées avant la vente, d'après les ordres de M. le ministre de la justice et de M. le procureur-général, près la cour de Bruxelles, afin qu'elles ne retournassent plus entre les mains des délinquants après la vente.

On écrit de Londres, le 6 avril, à l'Avondbode: M. Van de Weyer et les ambassadeurs de Russie, d'Autriche, de Prusse et de France sont allés hier successivement faire visite à lord Palmerston. Mais la signature du traité est différée.

On avait dit que lord Palmerston avait proposé à la Hollande de capitaliser le péage sur l'Escaut. Il peut bien avoir été question parmi les diplomates, mais cette proposition n'a pas été faite.

Des nouvelles du Portugal du 2 avril annoncent que le ministère de S. M. la reine Dona Maria a été renversé par un vote de la chambre des députés, qui, par 64 voix contre 44, a rejeté une proposition du gouvernement tendante à augmenter l'armée. (Voir plus haut la rubrique PORTUGAL.)

Nous apprenons que le gouvernement va faire commencer prochainement les travaux nécessaires à l'établissement de la 2^{me} voie du chemin de fer sur les sections de Louvain à Liège. Cette ligne offrant de grandes difficultés de terrain; difficultés qui occasionnent des retards, a obtenu une juste préférence pour l'établissement de la seconde voie.

La chambre des mises en accusation de la cour d'appel de Bruxelles, vient par un arrêt, de renvoyer MM. Barthels et Kats, devant la cour d'assises, du chef de conspiration contre la sûreté de l'état. La délibération a duré depuis 9 heures du matin jusqu'à ce moment.

Il était question depuis longtemps de l'établissement d'un service régulier par bateaux à vapeur entre Anvers et Hambourg. La Société Anversoise qui chaque jour augmente ses moyens d'action dans l'intérêt du pays, vient de réaliser ce projet. C'est le beau stéamer la Princesse Victoria qui desservira cette nouvelle ligne; son premier départ d'Anvers est fixé au 30 avril courant, les 10, 20 et 30 mai, les retours de Hambourg les 5, 15 et 25 mai. Ainsi, en dix jours les échanges pourront s'effectuer entre les deux ports. L'organisation de ce service, qui ne peut manquer d'être avantageux pour les marchandises comme pour les voyageurs, rapproche d'autres distances; à Hambourg

se concentrent les relations avec la Russie et tout le nord. La navigation à vapeur belge va entrer en concurrence avec les navigations anglaise et française. Anvers est heureusement situé pour soutenir la lutte, la prudence et l'habileté dont notre société nationale a fait preuve jusqu'ici, garantissent qu'elle a tout calculé pour le succès. (Commerce.)

M. Bavay, ingénieur civil, vient d'appliquer à une locomotive sa machine à rotation continue. C'est une amélioration que l'on désirait depuis longtemps voir substituée aux pistons dont le mouvement de va et vient est une grande cause de perte de force et de dislocation dans les remorqueurs.

Les mercuriales des marchés des céréales de la semaine dernière annoncent que la hausse a repris le dessus. Le prix moyen régulateur est monté, pour le froment, de 25 fr. 71 à 24 fr., et pour le seigle de 15 fr. 02 à 15 fr. 19, sans qu'il y ait eu, au reste, aucune différence sensible sur l'importance des ventes effectuées.

Sur le froment, la hausse a donc été en ensemble de 29 centimes; elle s'est fort inégalement répartie. Elle a été de 1 fr. 04 à Bruges, de 64 centimes à Bruxelles, de 50 c. à Hasselt, de 17 c. à Mons et de 9 c. à Arlon. A Louvain, il y a eu une baisse de 1 centime, à Namur de 5 c. et à Liège de 42 c. A Gand les prix sont restés les mêmes, et pour Anvers la comparaison manque, le mouvement de ce marché n'ayant pas été coté la semaine précédente.

Quant au seigle, la hausse de 17 c. sur le prix moyen général provient d'abord du marché de Bruges où elle a été de 98 c., puis la hausse a été à Louvain de 36 c., à Namur de 20 c., à Mons de 17 c., à Bruxelles de 12 c. et à Hasselt de 5 c. Il n'y a eu baisse qu'à Arlon où elle a été de 15 c. A Gand et à Liège il n'y a pas eu de variation.

POLICE CORRECTIONNELLE DE PARIS.

Sur le banc supérieur des prévenus est assise une toute petite vieille qui, pour la taille et la couleur, est tout le portrait d'une bonne femme de pain d'épices. Durant les débats des affaires qui précèdent la siéne, elle s'agit, marmotte des paroles inintelligibles, hoche la tête; tout, dans sa contenance, annonce une résolution bien arrêtée. Elle est prévenue de rupture de ban; l'audancier appelle la cause: « Pour M. le procureur du roi contre Joséphine Lévêque. »

La prévenue, à voix basse. — Oui, Joséphine Lévêque; c'est du joli de votre part; vous la tenez, prenez garde de la perdre. M. le président. — Prévenue, descendez sur le premier banc.

La prévenue. — Pas la peine, vous estomaquez pas. M. le président. — Descendez, vous dis-je, c'est l'habitude du tribunal de faire descendre, pour les interroger, les prévenus sur le premier banc.

La prévenue, d'une voix haute et assurée. — C'est inutile, je ne veux pas être jugée ici.

M. le président. — Dans votre intérêt, le tribunal vous engage à obéir.

Joséphine. — Je suis bien ici, très-bien, pour ce que j'ai affaire.

Un gendarme. — Allons, descendez; est-ce qu'on répond comme ça à la justice?

Joséphine. — Tiens! il est bon là, le bariolé! est-ce que je suis payée comme vous pour faire leur ouvrage? (Ce disant, elle enjambe de fort mauvaise grâce le premier banc, et se tient droite et raide, les mains croisées sur sa poitrine, la tête haute, mais sans rien fixer.)

M. le président. — Quels sont vos noms? La prévenue. — Joséphine Lévêque; après? vous v'là bien avancée.

M. le président. — Votre âge? Joséphine. — Ah! nous y voilà, mon âge, ça vous amuse de connaître l'âge des dames. Bien fâchée, mes beaux messieurs, mais vous ne saurez pas la mienne.

M. le président. — Il faut pourtant nous dire votre âge. Joséphine. — Et moi je ne veux pas; je vous lève la main que je ne veux pas et que vous ne la saurez pas. Je veux être conduite de brigade en brigade dans mon pays. J'en veux plus de Paris, j'y vous l'aise; faites-en des choux, des raves et toute espèce de friassée, j'y prétends rien, j'veux mon pays.

M. le président. — Vous avez plus de seize ans, n'est-ce pas? Un rire fou s'empare de la prévenue, quand elle a recouvré son sang-froid, elle reprend: « Que j'aie seize ans ou que j'aie vingt ans, ça ne vous regarde pas; par exemple, je voudrais voir que le gouvernement se mêle de mon âge; est-ce que je suis un cheval de régiment? bon, bon, bon!... Ah! écoutez, nous y sommes, mon âge, voulez-vous la savoir, la voilà; je prends un an tous les douze mois. »

M. le président. — Vous êtes prévenue d'avoir rompu votre ban. Joséphine. — Tâchez donc de ne pas tant vous échauffer la bile avec votre banc. Si j'avais un peu trippé, il serait cassé

tout à fait. Si c'est pas tant d'entendre dire à une femme qu'elle a cassé son banc!

D'ailleurs, j'n'en veux pas d'banc; vous voyez bien que je ne veux pas m'asseoir sur le vôtre. A présent voulez-vous savoir ma finale: Je ne veux pas être jugée, je ne veux pas rester ici, j'veux mon pays, voilà tout.

M. le président. — Vous êtes en état de rupture de ban, cela prouve que vous avez déjà subi plusieurs jugements.

Joséphine. — Des jugements! hein! vous me faites mal, et comme ça commence à m'impatisser, je vous soubaites bien le bonjour, je vous connais point, et je m'en vas.

Le tribunal ne s'oppose pas à ce que la prévenue soit ramenée en prison; il remet la cause à huitaine et ordonne que, dans l'intervalle, elle sera visitée par M. le docteur Olivier (d'Angers), qui constatera si elle est ou si elle joue la folle.

A l'hôpital de la Pitié, M. le professeur Andral, débarrasse ses malades de tous opiniâtres par quelques doses du Sirop de Johnson. Gaz. hop. 57 (1).

(1) Chez M. J. Janné à Liège, et au dépôt dans chaque ville.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 10 AVRIL 1859.

Naissances: 4 garçons, 4 filles.

MARIAGES 8.

E.-H.-J. Bayet, sans profession, rue Féronstrée et J. Tilman, sans profession, même rue. — M. Kirvel, ébéniste, à Schleiden et M.-J. Rennus, sans profession, faubourg St-Léonard. — J.-B. Demery-dit-Clossel, musicien-ambulant, rue du Méry et J. Michel, sans profession, même rue. — J.-P. Derwael, journalier, en Nassurne et A.-J. Gérard, journalière, même rue, ve de B. Nancy. — L. Vercoeur, journalier, faubourg Ste-Walburge et M.-J. Monet, sans profession à Horion-Hozémont. — J. Bia, journalier, faubourg Ste-Walburge et E.-J. Defraîne, journalière, même faubourg. — J.-F. Disly, armurier, faubourg St-Gilles, veuf de A.-M. Lejeune et M.-C. Crahay, sans profession, même faubourg. — H.-J. Rosen, ferblantier, faubourg d'Amereux et C. Maitrehaus, journalier, même faubourg.

Décès: 4 garçons, 5 filles, 3 hommes, 5 femmes, savoir:

C. Godon, âgé de 75 ans, garçon brasseur, au Potay, époux de A.-J. Delcourt. — T.-J. Huberty, âgé de 54 ans, limeur, entre deux Ponts, époux de M.-E. Houssard. — J. Mouha, âgé de 51 ans, maréchal-ferrant, rue Bassa-Wez, époux de M.-T. Leduc. — P.-J. Labaye, âgé de 18 ans, serrurier, derrière les Potiers. — A. Lombard, âgée de 81 ans, berbière, rue Vert-Bois, ve de G. Delarge. — M.-F. Simon, âgée de 66 ans, blanchisseuse, derrière St-Pholien, ve de J. Demoulin. — J.-D. Mommertz, âgée de 35 ans, sans profession, sur la Batte.

THÉÂTRE DU GYMNASÉ.

Aujourd'hui jeudi 11 avril 1859, ELLE EST FOLLE. — Les IMPRESSIONS de VOYAGE vaudeville en deux actes. — Les DEUX MAITRESSES, vaudeville.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Demain vendredi 12, au bénéfice de M. TERRA, une seule représentation, de ANNE de BOULEN, opéra en trois actes. — Mme Miro-Camoin, remplira le rôle d'Anne de Boulen. — Mme Lemels celui de lady Seymour et M. Boucher celui de Henri VIII.

MM. les titulaires sont priés de faire retirer leurs coupons, aujourd'hui avant 5 heures.

ANNONCES.

La nouvelle loi sur le timbre ayant abrogé l'article 4 de la loi du 31 mai 1824, le droit de timbre sur les annonces insérées dans les journaux n'est plus exigible.

Le Docteur TALMA, médecin-dentiste de LL. MM., sera de nouveau à Liège le 18 et 19 du courant.

HOTEL D'ANGLETERRE.

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES, chez HARDY, rue du Stockis

CABILLAUX, ELIBOTTES à 75 centimes la livre.

RIVETS, RAIES, FLOTTES à 60 centimes la livre.

TÊTES de CABILLAUX à un franc, chez ANDRIEN fils.

HUITRES anglaises et SAUMONS frais, chez ANDRIEN.

J.-F. PERET, rue St.-Ursule, vient de recevoir des CABILLAUX, ELIBOTTES, RAIES, FLOTTES, SOLES, HUITRES ANGLAISES. Le tout très-frais et à un prix très-moderé.

POISSONS DE MER très-frais au MORIANE, rue du Stockis.

QUARTIER à LOUER rue du Pot-d'Or, n° 9.

M^{me}. DUPLOUY-PIRARD,

RUE DE LA REGENCE, N° 8.

A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir de la Suisse un beau choix de mousselines brodées ainsi que de très-beaux rideaux qu'elle vend à des prix avantageux. Son MAGASIN est constamment assorti en tapis de table, de pieds, descentes de lit, ornemens de rideaux et tout ce qui concerne l'ameublement.

« Je sens qu'il m'en coûterait tant de me séparer de vous, ne fut-ce que pour une heure! Vous savez combien je vous aime... et puis on nous nomme les inséparables; il faut justifier l'épithète. — Je prendrai mes leçons de chant avec vous, chère amie, et chez vous... La proposition vous sourit-elle? »

« Mais oui, vous avez raison, cela sera charmant... »

« Nest-ce pas?... on travaille ensemble... on se stimule... et l'émulation produits des chefs-d'œuvre! »

« Un scrupule m'arrête... »

« Lequel? »

« Il serait convenable peut-être de consulter mon mari... »

« Hé, ma pauvre enfant! qu'y a-t-il, dans notre complot, de si imposant, de si grave, pour prendre des précautions pareilles? votre mari lui-même, n'était-il pas, m'approuverait... »

« Croyez-vous? »

« Fermolement je le crois. Allons, laissez-moi vous guider, Je me charge de tout ceci. Je ferai parler à M. Max. C'est, dit-on, un homme de la meilleure compagnie, du meilleur ton!... D'ailleurs, vous verrez! »

Mme. Loret tint parole, et Max, quelques jours après, fut présenté chez leons du chant et de piano commencèrent.

Le lecteur a sûrement deviné les motifs qui avaient déterminé la fallacieuse démarche de Mme. Loret auprès de Juliette. La cantatrice émérite, la com-mervilleux ténor; l'autre soir, notamment, chez Deferriers, elle lui avait adressé les sourires les plus expressifs, décoché les œillades les plus meurtant de séductions étaient restées inutiles, tant de tendresse avait été

perdue... Il ne restait plus qu'un moyen à Mme Loret pour attirer sur elle l'attention

de son mari. Elle se présenta de fort bonne grâce à cette cérémonie. Les

leçons de chant et de piano commencèrent.

Le lecteur a sûrement deviné les motifs qui avaient déterminé la fallacieuse

démarche de Mme. Loret auprès de Juliette. La cantatrice émérite, la com-

mervilleux ténor; l'autre soir, notamment, chez Deferriers, elle lui avait

adressé les sourires les plus expressifs, décoché les œillades les plus meurt-

tant de séductions étaient restées inutiles, tant de tendresse avait été

perdue... Il ne restait plus qu'un moyen à Mme Loret pour attirer sur elle l'atten-

tion

prême; c'était de se placer à côté d'une jolie femme et de consentir à jouer le second rôle... Ce qu'elle fit, comme on vient de le voir.

Max, cette fois, n'eut rien de plus pressé que de se rendre à la gracieuse invitation de Mme Loret; celle-ci s'était donné la peine de lui écrire, et l'acteur subjugué avait revêtu les dehors de la plus exquise galanterie.

Je ne sais quels progrès fit notre cantatrice; mais ceux de Max furent rapides! Max était beau, nous l'avons dit; Max était spirituel. Je ne sais quoi de fier et de tendre animait son regard fascinateur. Il parlait et il était éloquent, et son accent étranger prêtait un charme de plus à sa parole caressante et persuasive. Il chantait à ce piano, il chantait pour Juliette seule, car c'était toujours elle qu'il regardait, toujours à elle qu'il s'adressait. Tous ces brillants morceaux que l'on faisait répéter le soir au théâtre, le jour il les chantait chez Mme. Mercy, et celle-ci se faisait une douce habitude de cette assiduité de séductions...

Mme Loret s'aperçut enfin de l'inutilité désolante de ses coquetteries. Quelques beaux semblans d'égard dont Max essaya de plâtrer son indifférence ne réussirent pas à lui faire prendre le change; elle se sentit piquée au vif par cette visible préférence dont Juliette était l'objet. Elle s'irrita contre le mauvais sort qui lui avait dévolu le triste rôle dans cette intrigue, imaginée par elle; et dans son dépit, elle résolut de terminer là ce roman dont le dénouement probable contrariait sa vanité d'auteur.

Finir là le roman, hélas! c'eût été finir le nôtre. Il eût mieux valu ne pas le commencer. C'est la sage réflexion que fit Mme Loret: elle eût regret d'abandonner ainsi son ouvrage et se demanda (puisqu'elle aussi bien les choses en étaient venues à ce point) s'il n'y aurait pas moyen de le laisser aller tout doucement, en les tournant un peu au profit de sa curiosité et de son ressentiment. Quelque temps elle hésita; mais comme on doit s'y attendre, les honnêtes scrupules eurent le dessous. Mme Loret, au bout d'un quart-d'heure, était tout-à-fait décidée.

Les leçons continuèrent.

Le séjour que Max devait faire à Bordeaux l...

sejour que Max devait faire à Bordeaux l...

sejour que Max devait faire à Bordeaux l...

sejour que Max devait faire à Bordeaux l...

me. Les journaux annonçèrent, avec un concert unanimes d'éloges et de regrets, le prochain départ de notre grand artiste. La représentation d'adieu fut indiquée pour la fin de la semaine. Max devait jouer pour la dernière fois, son plus beau rôle. Toutes les loges furent retenues à l'avance, Juliette et Mme Loret louèrent l'avant-scène.

Que de prières, que de touchantes supplications furent adressées au divin Max pour l'engager à retarder son départ! Que d'instances charmantes lui furent faites! Et il eut le courage de résister! C'est que son voyage était, comme celui de M. Mercy, indispensable et ne pouvait plus se remettre. Il fallait aller à Marseille, il était impatiemment attendu, et de là Max devait s'embarquer pour Naples, aux termes d'un engagement formel conclu avec Barbaja, directeur de San-Carlo. Disons tout; Max, outre les pressants motifs que nous venons d'énumérer, en avait un dernier, fort plausible aussi. Homme de théâtre, et recherché partout pour sa belle mine et sa belle voix, Max avait ébauché un assez bon nombre de conquêtes à Bordeaux, et il tenait à en finir avec elles toutes, le plus vite possible. — L'une de ses conquêtes — nous ne dirons pas laquelle — lui tenait surtout au cœur. — « A moins d'un départ, disait-il à l'un de ses amis, je n'aurai pas raison de cette aventure qui dure depuis quinze grands jours déjà, et que j'ai hâte de voir se conclure de façon ou d'autre. Si l'on m'aime, décidément je les aurai bientôt. En restant ce seraient des bergeries à n'en plus finir. — Oui ou non? — dans les deux cas, mavoiture est prête. Je pars ou nous partons. Je ferai toutes les folies qu'on voudra, hormis celle de rester. »

Invariablement fidèle à ce plan de conduite, Max ne recula pas d'un jour la solennité qui devait être son coup de canon d'adieu. Il surveilla scrupuleusement les préparatifs de son départ et fit annoncer partout qu'il quitterait Bordeaux dans la nuit du 17 au 18 de ce présent mois de mars, immédiatement après sa dernière représentation. Le 15 au soir, M. Mercy recevait à Lyon une lettre anonyme où on ne lui disait que ce seul mot:

« Revenez. »

(suite à un numéro)

M^{ELLES} MASSON, rue Chaussée-des-Prés, n° 1275-56, Outre-Meuse, ont l'honneur d'annoncer leur **RETOUR** de Bruxelles, où elles ont fait un **JOLI CHOIX DE CHAPEAUX** en soie et paille; **SOIERIES** et autres articles de nouveautés. 424

AU DEPOT DE DRAPERIE

RUE PONT-D'ILE, N° 17. — 51 NOUVEAU, on a l'honneur d'informer le public que le **COUPEUR** attaché à cet établissement est de **RETOUR DE PARIS** avec les **MODES DE LONGCHAMP**.

Ce **MAGASIN** vient d'être renouvelé de toutes les Nouveautés qui ont paru jusqu'à ce jour, tant en étoffes pour Pantalons des fabriques de France et du pays, que draps et étoffes pour Habits et Redingottes.

Draps écarlate, jaune, amaranthe, vert meuble et blanc. Macintosh en toutes qualités et couleurs, et paletots confectionnés de 40 à 100 frs.

Véritable imperméable pour Manteaux de Chasse 7/4 large à fr. 2, l'aune.

UN BEAU CHOIX DE GILETS EN CACHEMIRE D'ÉTÉ, satin, poil de chèvre et piqué.

Quelques douzaines de **ROBES DE CHAMBRE** assorties de 10 à 26 francs.

PRIX FIXE. 422

80,000 FRANCS à PLACER en tout ou parties. S'adresser par lettres affranchies à M. C. au bureau de cette feuille.

QUARTIER indépendant à LOUER, contenant 6 pièces et accessoires si on le désire, situé sur Cointe, chez M. Gaillard-Piette. S'y adresser. 589

A LOUER tout de suite **TROIS MAISONS**: une derrière le Palais, n° 426, une rue du Vert-Bois, n° 540, une à Grivegnée, n° 102. S'adresser rue du Pont, au Cœur-d'Or, n° 923 ancien.

On DEMANDE une **BONNE CUISINIÈRE**, rue St.-Remi, n° 464. 588

DES APPRENTIS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

A VENDRE DEUX MAISONS,

avec environ 2 hectares 85 ares 52 centiares de jardin, potillages, terre et verger, le tout situé commune d'Ans, en lieu dit ruelle du Ster.

S'adresser pour plus amples renseignements à M^e GILKINET, notaire à Liège. 400

M^e J. VARLET, notaire à Beyne, donne **AVIS** que, par acte qu'il a reçu le 8 avril courant,

IL A ETÉ ADJUGÉ AU PRIX DE 10,200 FRs.,

UN BIEN,

consistant en une petite maison, jardin et prairies, le tout formant un ensemble de 596 ares, situé à Maireux, commune de Soumagne; et qu'on peut

LE SURENCHÉRIR D'UN VINGTIÈME

dans les quinze jours de la vente.

S'adresser audit notaire. 451

Terres à Vendre, AU CANTON DE LANDEN.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que le **LUNDI 29 AVRIL 1859**, à 10 heures du matin, il

VENDRA AUX ENCHÈRES,

en son étude, rue Féronstrée, N° 27,

LES

PIÈCES DE TERRE,

DONT LA DÉSIGNATION SUIT :

1° Une de 82 ares 85 centiares, située à Burdinne partie de la terre dite Les Vallées;

2° Une autre, au même lieu, contenant 57 ares 89 centiares;

3° Une autre en la même commune, contenant aussi 57 ares 89 centiares;

4° Une autre, au même endroit, faisant partie de la terre nommée le Bois-Jean, contenant 45 ares 45 centiares.

5° Une autre, située à Marneffe, contenant 45 ares, faisant partie d'une nommée Hapsin.

6° Une autre de 17 ares 33 centiares, partie d'une nommée Briot, située à Marneffe.

7° Et une de 24 ares 20 centiares, aussi située à Marneffe, partie d'une nommée aux Fossettes.

Ces pièces de terre sont libres de charges et étaient exploitées par feu Guillaume-Joseph Peters, de Burdinne.

S'adresser au dit M^e DUSART, notaire, rue Féronstrée, n° 27 à Liège. 428

A LOUER DE SUITE,

LA

BELLE HABITATION

De feu M^e le Docteur ANSIAUX,

AU BEAU-MUR,

Avec Remise et Ecurie, Pelouse, Jardins et Bosquet, etc. Éloignée de 12 à 15 minutes du centre de la ville (au bout de la rue Gaëray), elle peut servir de maison de ville et de campagne.

S'adresser à M. J.-H. DEMONCEAU, place St-Denis, n. 637.

RUE VINAVER D'ILE N° 606 — 24 NOUVEAU.

M^{me} BEAUJEAN-BAYET.

DE RETOUR DE PARIS,

A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de mettre en vente **LES PLUS BELLES**

NOUVEAUTÉS DE LA SAISON:

Foulards nouveaux pour robes; Soieries façonnées de beaucoup de genres; Soieries chinées, glacées et rayées; Mousselines cachemire, Mousselines-laines dans les plus nouvelles dispositions;

Schalls riches en cachemire et indou; Schalls d'été, Schalls cachemire Palatin, Schalls crêpe de Chine, Schalls mousseline blanche brodée, ainsi que de nouveaux modèles de Schalls et Mantilles en poul de soie glacé, Taffetas et Velours ottoman; Quantité de Soieries unies à des prix très-avantageux; Indiennes, Jaconats et Mousselines; Lingerie fines, Dentelles et applications de Bruxelles;

Modes en chapeaux, Bonnets et Fichus; Un grand assortiment de Chapeaux de paille d'Italie, entièrement frais, et de capottes paille cousue, sortant de la première fabrique;

Elle recevra sous peu de jours, de Lyon, un beau Choix de Gilets d'été, et continuera de recevoir de Paris les Nouveautés qui paraîtront en étoffes pour robes, en Schalls et Modes. 415

le lundi 22 avril 1859,

A 10 HEURES DU MATIN,

Le notaire **BOULANGER**, en son étude, rue Hors-Château, **VENDRA AUX ENCHÈRES,**

1er. LOT. Une PIÈCE DE TERRE à labour et Pré, mesurant 17 ares 43 centiares (4 verg. gr.) environ, tenue par Lambert Romain.

2me. LOT. Une PIÈCE DE TERRE à labour, contenant 8 ares 72 cent. (2 verg. gr.) environ, tenue par André Simonis.

Ces Immeubles sont situés en lieu dit à la *Bêche*, près de la Fourchette à Bressoux, commune de Liège.

On peut dès à présent prendre connaissance des conditions de la VENTE, en l'étude dudit notaire **BOULANGER**. 432

VENTE VOLONTAIRE

SANS AUTRE RÉSERVE

QUE

L'INFORMATION PENDANT UNE HEURE.

LUNDI 29 AVRIL 1859, à 3 heures après-midi,

Le notaire **SERVAIS**,

vendra publiquement

en son étude, à Liège, derrière le Spectacle, n. 2:

1° La MAISON, n. 5 nouveau, 214 ancien, située en cette ville rue derrière Sainte-Catherine, avec bâtiments derrière, cour et autres dépendances, joignant d'un côté, à N.-J. Depireux, de l'autre, à la v^e Hutot, d'un 3^e à Mad. Candès.

2° Une PETITE MAISON, n. 5 nouveau, 215 ancien, à côté de la précédente.

Il y aura de grandes facilités de paiement. S'adresser au notaire, chargé de la vente. 450

A SURENCHÉRIR

D'UN 20me.,

Jusqu'au 22 AVRIL courant à midi, en l'étude de Maître DUSART, notaire, rue Féronstrée, à Liège,

UNE

Bonne Maison,

Située à Liège, rue Saint-Séverin, n. 719,

avec une écurie, grandes caves, deux cours, puits, pompe, citerne, etc., le tout d'une superficie d'environ 225 mètres.

Adjugée provisoirement au prix de 10,500 francs. Cette MAISON convient pour y établir toute espèce de magasin.

Il y a toute sécurité et facilité; l'acquéreur peut conserver la majeure partie du prix à intérêt à 4 p. c. 581

CATALOGUE DES LIVRES

D'UNE

BELLE ET RICHE BIBLIOTHÈQUE,

Dont la Vente aura lieu Mardi 23 et Jeudi 25 avril 1859, à 2 heures de relevée, à la Salle de Vente de M. A. DUVIVIER, rue Velbruck, à Liège, où le catalogue se distribue.

Au nombre des ouvrages curieux qui se trouvent dans cette bibliothèque, on compte plusieurs MANUSCRITS et LIVRES D'HEURES, sur velin, et d'autres raretés bibliographiques.

PRIX : 10 CENTIMES. 453

Brevet d'invention et de perfectionnement

MÉDAILLE D'HONNEUR,

VÉSICATOIRES GAUTERES

TAFFETAS DE LE PERDRIEL,

pharmacien, faubourg Montmartre, 78, à Paris. L'un pour entretenir les VÉSICATOIRES d'une manière parfaite, l'autre pour panser les CAUTERES sans démanchement, 2 fr. le rouleau, 1 fr. le 1/2 (jamais en boîtes) dans les bonnes pharmacies de la France et de l'étranger. Dépôt chez M. DECAMPS à Liège. Où l'on trouve aussi les POIS ÉLASTIQUES en CAOUTCHOUC pour les CAUTERES.

Le **LUNDI 15 Avril 1859**, à trois heures après-dîner, LE NOTAIRE **MOXHON**

VENDRA AUX ENCHÈRES,

en son étude, rue Hors-Château, à Liège:

1° Une MAISON située rue Pierreuse, n° 306, occupée par la veuve Demeuse.

2° Une MAISON située rue Hocheporte, n° 75, occupée par MM. Smeysters et Manay.

3° Une MAISON située rue de l'Ange, Hors-Château, n° 99, occupée par la veuve Collin.

L'acquéreur jouira d'une grande facilité pour le paiement du prix.

S'adresser pour connaître les conditions audit notaire **MOXHON**. 538

PROVINCE DE LIÈGE.

TRAVAUX DE ROUTES.

Avis. — **VENDREDI, 26 AVRIL 1859**, à dix heures du matin, il sera procédé à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, par devant M. le gouverneur ou son délégué, en présence de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, et sous l'approbation de M. le ministre des travaux publics, à l'adjudication pendant un bail de six ans, qui commencera le 1er mai prochain et finira le 30 avril 1865, de l'entretien des routes, dont le détail est indiqué dans les affiches ainsi que dans les devis, qui sont déposés à l'Hôtel du Gouvernement à Liège, dans les bureaux de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées et dans ceux de MM. les commissaires d'arrondissement, où les amateurs peuvent en prendre connaissance. Liège, le 5 avril 1859.

BOURSES.

PARIS, LE 9 AVRIL.

5 p. c.	80 60	Mutualité.	—
4 p. c.	101 90	Act. Réunies.	—
5 p. c.	109 05	B. c. d'Anvers.	—
Act. de la Banque.	2049 50	Dette active.	20 1/8
Ob. de la v. de Par.	1193	Passive.	—
Emp. belge.	—	Emp. romain.	102 1/4
Soc. générale.	—	Naples.	101
B. de Belg.	692 50	Empr. port. 5 p. c.	—

LONDRES, LE 8 AVRIL.

5% consolidés.	92 5/8	Différées.	—
Belg. 1852.	102	Passives.	—
Hol. Dette active.	55	Russie.	—
Portug. 5 p. c.	—	Brazil.	77
Id. 3 p. c.	20 1/2	MEXICAINS 6 p. c.	—
Esp. Emp. 1854.	19 7/8 19 3/4		

AMSTERDAM, LE 9 AVRIL.

Dette active.	54 1/2	Espagne. Ardoin.	16 5/8 16 1/2
5 p. c.	100 11/16	D. diff. 1850.	—
Billet de chang.	26 5/8	• • 1855.	—
Synd. d'an.	94 7/16	• • Passive.	—
• 3 1/2%	79 5/8	Portugal. E. 5%	—
Soc. de Commerce	178 7/8	Naples. Cert. Fal.	104 5/8
Ch. de fer. d'Amst.	—	Russe. H. et Comp.	104 3/4
• de Rotterdam.	—	• 1828-1829.	70
Prusse L. 1852.	—	• C. c. Hope.	104 3/4
Autriche. Métall.	103	• Ins. gr. liv.	—
Brazil. Emp.	76 5/8	Pologne. L. 500 fl.	118

ANVERS, LE 10 AVRIL.

Anvers. Dette act.	104 1/4	Prusse. Em. à Berl.	124 1/2
• Dette diff.	50 1/2	Naples. Cert. Fal.	95 1/2
Emp. de 48 milli.	109	Et. B. Levée 1852.	101
• de 50 milli.	91 1/2	• Cert. à A. 1854.	99 1/2
Hollande. Det. act.	—		
Rente rem.	—		
Autriche. Métalliq	107 1/4		
Lots de fl. 100.	—		
• fl. 250.	474		
• fl. 500.	810		
Polog. Lots fl. 500	118 3/4		
• fl. 500	139 5/4		
Brazil. E. L. 1854.	77 1/4		
Espagne. Ardoin.	16 1/2		
Dette passive 1854.	—		
• différée.	—		
Danemarc. E. Not.	96		
Dito à L.	74		

CHANGES.

Amsterd. C. jours	118 0/0 p	P
Id. 2 mois.	—	
Rotterd. C. jours.	114 0/0 p	A
Id. 2 mois.	—	
Paris. C. jours.	118 av	A
Id. 2 mois.	58 1/2 p	A
Londres. C. jours.	59 1/2 p	A
Id. 2 mois.	59 7/8	A
Francfort. C. jours	50 1/10	A
Id. 2 mois.	55 5/8	A
Bruxelles et Gand.	114 p.	A

BULLETIN DE BOURSE.

Le cours des ardoins a encore rétrogradé aujourd'hui de 16 5/8 p. cours d'ouverture, ces obligations sont tombées à 16 5/8. Après clôture, on reste à 16 7/16. Les primes toujours offertes. La stagnation est presque complète en bourse, les négociations sont rares et de peu d'importance.

BRUXELLES, LE 10 AVRIL.

Dette active 2 1/2	55 1/4	Brasseries.	—
Emp. Rothschild.	100	Tapis.	—
Fin courant.	—	Fer d'Ougrée.	—
Emp. de 50 milli.	91	Mutualité.	106 1/8
Id. de 37 mil.	70 5/8	S. C. Bruges.	—
Emp. de 1852 (4).	95	Monceaux.	—
Act. de la Soc. G.	775	Act. Réunies.	37
Emp. de Paris.	1645	Bornage.	—
S. de Comm. de c.	121 1/2	Houyoux.	—
B. de Belgique.	68 5/8	Papeterie.	—
C. de S. et Oise.	100	Lits de Fer.	—
Hauts-Fourneaux.	—	Luxembourgeoise	—
Banque Foncière.	—	Civile.	—
Idem.	—	Herve.	—
Fleury.	—	Ch. de Fer de Col.	—
Hornu.	—	Ch. de B. M. et B.	—
Sclassin.	—	Asphalt.	—
Soc. Nationale.	—	Holl. Dette active.	—
Levant du Fleury.	—	Losrenten inscrit.	—
Ougrée.	—	Autriche. Métalliq	—
Sars-Longcham.	—	Naples. C. Falcon.	—
Chemin de Fer.	—	Espagne. Ardoin.	16 1/4
Vennes.	—	Fin courant.	—
St-Léonard.	—	Prime un mois.	—
Chatelaineau.	—	Différée de 1850.	—
Verreries.	—	Idem de 1855.	—
Betteraves.	—	Passives.	—
Torrer. de Charl.	—	Brazil. E. de Roth.	—
L'Espérance.	—	Rome. E. de 1854.	100 3/4

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 10 AVRIL.

Le pleyt belge Anna Maria, v. de la Hollande, ch. de diverses marchand.
Le pleyt belge Berger, v. de la Hollande, en lest.
Le pleyt kniphausen die Jahde, v. de la Hollande, ch. de diverses marchandises.

PLACE D'ANVERS, LE 10 AVRIL.

Il s'est traité aujourd'hui 500 balles café Brésil bon ordinaire à 25 cent.
Imprimerie de J.-B. Nourry, rue 286, L. Adu Pot-d'Or n° 233